

VILLE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 24390 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/01/2024

Objet : Délégation à M. Thomas CLEMENT, Maire Adjoint pour siéger à la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts de Seine amenée à statuer sur une demande d'autorisation d'extension et de régularisation de la surface de vente du magasin BRICORAMA sis 701 Avenue Général Leclerc à Boulogne-Billancourt.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 17/01/2024 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : Délégation M. Thomas CLEMENT, pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20240117-24390-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/01/2024

**VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT**

**DÉLÉGATION À MONSIEUR THOMAS CLEMENT,  
MAIRE ADJOINT, POUR SIEGER A LA  
COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DES HAUTS-  
DE-SEINE AMENEE A STATUER SUR UNE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION ET  
DE REGULARISATION DE LA SURFACE DE  
VENTE DU MAGASIN BRICORAMA SIS 701  
AVENUE GENERAL LECLERC A BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

**ARRÊTÉ**

**Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),**

**Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 relatif à la délégation de fonction, les articles L.2212-1 et suivants,**

**Vu le code de commerce, et notamment les articles L751-1 et suivants,**

**Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,**

**Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et notamment son article 6,**

**Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2024-22 du 12 janvier 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur une demande d'autorisation d'extension et de régularisation de la surface de vente du magasin Bricorama sis 701 avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt,**

**Considérant que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) est constituée du Maire de la commune d'implantation du projet ou son représentant,**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : Monsieur Thomas CLEMENT, Maire adjoint, est désigné pour siéger à la commission départementale d'aménagement commercial Seine amenée à statuer sur une demande d'autorisation d'extension et de régularisation de la surface de vente du magasin Bricorama sis 701 avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt**



**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement, pour quelque raison que ce soit, du Maire adjoint bénéficiaire de la présente délégation, son remplacement est organisé selon les modalités prévues à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 3 :** Lorsque le Maire adjoint bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles le Maire adjoint bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Proximité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

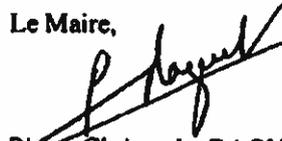
**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2-4 boulevard de L'Hautil - B.P 30322 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié à l'intéressé,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le **17 JAN. 2024**

Le Maire,



Pierre-Christophe BAGUET